

BAREME GESTION LOCATIVE ET HONORAIRES DE LOCATION		
1- A LA CHARGE DU MANDANT	HT	TTC
Honoraires de gestion courante		
Honoraires de base (tranches sur la base du total des encaissements mensuels par lot)		
- de 0 à 600,00€	10%	12%
- de 600,01 à 1.200,00€	9%	11%
- de plus de 1.200,00€	8%	10%
Honoraires de location baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 (conforme à la loi ALUR)		
a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)		
- Hors zones tendues et très tendues	6,67 €	8,00 €
- Zones tendues	8,33 €	10,00 €
- Zones très tendues	10,00 €	12,00 €
b/ Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²)	2,50 €	3,00 €
Boxes, parkings, garages et caves		
Honoraires de location (forfait)	80,00 €	96,00 €
Locaux commerciaux et professionnels		
Honoraires de location (sur le loyer, hors taxes et hors charges de la première période triennale)	5%	6%
Gestion administrative		
Honoraires de constitution, de suivi, de dossiers type ANAH, PACT HABITAT, etc	83,33 €	100,00 €
Bail commercial et professionnel : bail, avenant et renouvellement		
Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie (sur le loyer annuel HT x 9 ans) – minimum de facturation 300€ TTC	0,5%	0,6%
Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie : révision triennale	166,67 €	200,00 €
Honoraires de négociation pour augmentation du loyer, déspecialisation, cession, à la charge du bailleur (sur l'augmentation triennale générée)	10%	12%
Gestion financière		
Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers (par an et immeuble géré)	50,00 €	60,00 €
Gestion technique et sinistres		
Suivi des gros travaux dépassant le cadre de l'entretien courant (au temps passé)		
- Travaux inférieurs à 1.500€ TTC	0%	0%
Travaux supérieurs à 1.500€ TTC (minimum de facturation 150€ TTC)	5,0%	6,0%
Gestion des sinistres :		
- Vacation expertise (au temps passé au tarif horaire cabinet)	60€/heure	72€/heure
Travaux supérieurs à 1.500€ TTC (minimum de facturation 150€ TTC)	5,0%	6,0%
Représentation et procédure		
Autres prestations occasionnelles au temps passé (représentation du Mandant, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)	60 €	72 €
Gestion des impayés :		
- Remise dossier à l'huissier	60,00 €	72,00 €
- Remise dossier à l'avocat	60,00 €	72,00 €
- Suivi procédure (au temps passé au tarif horaire cabinet)	60 €	72 €
- Souscription et suivi assurance des loyers impayés	30€/an	36€/an
Prestation de loyers impayés- détérioration immobilière et défense&recours (sur les sommes quittancées)	2,09%	2,50%
Prestation de vacance locative (sur les sommes quittancées)	2%	2,40%
2- À LA CHARGE DU LOCATAIRE	HT	TTC
Baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 (conforme à la loi ALUR)		
Honoraires de location (Les honoraires facturés au locataire ne peuvent être supérieurs à ceux facturés au propriétaire dans la limite des plafonds ci-dessous):		
a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)		
- Hors zones tendues et très tendues	6,67 €	8,00 €
- Zones tendues	8,33 €	10,00 €
- Zones très tendues	10,00 €	12,00 €
b/ Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²)	2,50 €	3,00 €
Boxes, parkings, garages et caves		
Honoraires de location (forfait)	80,00 €	96,00 €
Locaux commerciaux et professionnels		
Honoraires de location (sur le loyer, hors taxes et hors charges de la première période triennale)	5%	6%

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter du 1er janvier 2023

TRANSACTION – LOCATION – GESTION LOCATIVE – COPROPRIETE